

Étrangers soumis à l'autorisation de travail

Nécessité de demande d'autorisation de travail selon le titre de séjour

Catégorie de titre de séjour	Demande d'autorisation de travail
VLS-TS ou carte de séjour temporaire vie privée et familiale	Non
Carte de résident ou carte de résident de longue durée - UE	Non
Carte de séjour passeport talent	Non
Carte de séjour pluriannuelle salarié détaché ICT	Non
Visa de court séjour Schengen	Oui - saisine préalable du service de la main d'œuvre étrangère de la DIECCTE
Visa Long séjour-Titre de Séjour ou carte de séjour temporaire étudiant dans la limite de 60 % de la durée annuelle du travail (964 heures)	Oui, si vous souhaitez travailler au-delà de cette limite
Visa Long Séjour –Titre de Séjour ou carte de séjour salarié	Oui - saisine préalable du service de la main d'œuvre étrangère de la DIECCTE
Visa Long Séjour –Titre de Séjour ou carte de séjour travailleur temporaire	Oui - saisine préalable du service de la main d'œuvre étrangère de la DIECCTE
Carte de séjour travailleur saisonnier	Oui - saisine préalable du service de la main d'œuvre étrangère de la DIECCTE